SITE NATURA 2000 DES ZONES HUMIDES DES SAISIES EN SAVOIE

par Lise **Wlerick**[1]

Présentation du site

Le site Natura 2000 des Saisies est situé dans le département de la Savoie, à cheval entre le massif du Beaufortain et le Val d'Arly, au nord-est d'Albertville, à une altitude comprise entre 1500 et 1700 mètres.

Il s'agit d'une vaste et magnifique tourbière acide à sphaignes de pente répartie en mosaïque dans des pessières subalpines, qui inclut sur des surfaces limitées des tourbières actives.

Les tourbières sont des milieux d'intérêt prioritaire au titre de la Directive européenne Habitat - Faune - Flore N° 92/43/CEE du 21 Mai 1992. Ces habitats sont en régression en Europe suite notamment au retrait des glaciers et à la progression de la couverture végétale. Leur étendue sur le site des Saisies est exceptionnelle (probablement la tourbière acide à sphaignes la plus grande des Alpes européennes).

Cette tourbière se développe sous un climat océanique avec de fortes précipitations, sur un substrat faiblement incliné avec un mauvais drainage de surface (placage glaciaire recouvrant des gneiss albitiques).

Ce **site est exceptionnel vis à vis de la flore** inféodée aux habitats de tourbière (**26 plantes rares et/ou menacées)**.

Une population importante de **tétras-lyre** est présente sur le plateau des Saisies et la **chouette de Tengmalm** niche sur le site (**espèces Directive Oiseaux)**.

Il est l'objet d'une **pression touristique forte** : ski de fond (pistes des XVIe Jeux Olympiques d'hiver de 1992), randonnée à pied, ramassage de champignons.

Historique

L'ensemble de la zone relève du **régime forestier** et concerne cinq forêts communales (Cohennoz, Crest-Voland, Hauteluce, Villard-sur-Doron et Queige).

La Protection du biotope, par arrêté préfectoral, date du 18 Décembre 1989 sur 288 ha.

1 Ingénieure, responsable de l'environnement pour la direction territoriale Rhône-Alpes de l'Office national des Forêts.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2008. Séance du 11 juin 2008.

Le classement en zone Natura 2000 a été proposé par le préfet de la Savoie, le 12 Septembre 1997, sous l'appellation "Site S 16 - Tourbière des Saisies" (**proposition de Site d'Intérêt Communautaire - pSic**) sur 290 ha.

Un arrêté Ministériel du 22 août 2006 porte désignation du site Natura 2000, tourbières et lac des Saisies (**Zone spéciale de conservation - ZSC**) sur 290 ha.

Gestion

- Les forêts communales sont gérées grâce à l'application des **plans de gestion forestiers**. Ils sont mis en conformité avec le **document d'objectifs Natura 2000** approuvé en 1998, lors de leur révision. Le document d'objectifs Natura 2000 fixe les enjeux du site en matière de conservation des habitats et des espèces prioritaires (tourbières et tétra-lyre) et donne les recommandations quant aux activités économiques pratiquées sur le site afin qu'elles soient compatibles avec les enjeux de conservation.
- Les actions de **chasse**, **d'exploitation forestière**, **d'accueil du public** sont maintenues en **concertation** avec les **élus et les acteurs socio-économiques** (station de ski, offices de tourisme, centre équestre, chasseurs, associations de protection de la nature, ….). Le classement Natura 2000 a conduit à un zonage de l'exploitation forestière afin d'éviter la pénétration des tracteurs dans les zones humides.
- Un **contrat Natura 2000** pour restaurer les tourbières a été signé fin 2004, pour une durée de 5 années. Il prévoit des débroussaillements de ligneux afin d'éviter la minéralisation de la tourbe et le creusement de mares, afin de reconstituer des nouvelles zones en eau libre, très rares sur le site.
- La forêt communale de Cohennoz a servi de site pilote, dans le cadre d'un **projet Life environnement « Forêt et Eau »** pour la prise en compte de la problématique de l'eau dans les plans de gestion forestiers. Cela devrait permettre d'intégrer les bassins versants dans les contrats de rivière et non pas seulement les rives proches des cours d'eau.
- Un Projet **Life nature « Nature et Territoires »** a permis de cofinancer un projet de **sentier thématique sur la faune spécifique des tourbières**. Il canalise le public sur le sentier et diminue ainsi la divagation des promeneurs dans les zones sensibles, tout en les sensibilisant sur la fragilité et la valeur patrimoniale du site.
- Au dernier comité de pilotage Natura 2000 de janvier 2008, a été présenté le projet de **Charte Natura 2000** du site qui précise les engagements et recommandations de gestion environnementale auxquels les différents propriétaires et mandataires peuvent adhérer.
- Depuis 2007, une réflexion est en cours sur un **projet de Réserve naturelle régionale** et sur **l'extension du site Natura 2000** pour protéger de nouvelles tourbières.

Contexte socio-économique

Au départ réticents sur la démarche Natura 2000, en raison d'une procédure peu lisible et venant de loin (Bruxelles), les élus et les chasseurs, notamment, ont petit à petit compris que cette démarche pouvait être un atout pour leur territoire.

Dans un premier temps, les élus et les acteurs socio-économiques ont découvert la richesse de leur territoire, dont ils n'avaient souvent pas connaissance.

Dans un deuxième temps, ils ont souhaité valoriser ce site, en créant des produits de randonnées thématiques pour le tourisme estival.

Cette situation résulte d'une forte animation proche du terrain réalisée en continu. Elle doit constamment être renouvelée, en particulier lors de l'élection de nouveaux élus. Il ne s'agit pas d'un acquis durable, des pressions fortes existent sur le site (retenues collinaires, golf, nouvelles pistes de ski, sur-fréquentation, …).

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2008. Séance du 11 juin 2008.